

EXTRAIT du REGISTRE **des Délibérations du Conseil Municipal**

OBJET : Convention de mise à disposition d'un terrain communal pour les activités de la société AELS (Aménagements Extérieurs Locations Services) – Site des Ollières (Ancienne Carrières Hugon)

Séance du 27 février 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt-sept février, à neuf heures douze minutes, en application de l'article L.2121-7 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), les membres du Conseil Municipal de la Commune Nouvelle de Plateau d'Hauteville (Ain), dûment convoqué par courrier électronique le dix-neuf février deux mille vingt et un, se sont réunis (en raison de la COVID-19) dans la salle de l'étage du bâtiment dit de la salle des fêtes, place Rougy à Hauteville de Plateau d'Hauteville, en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Philippe EMIN, Maire.

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 29

Membres présents : 22 Georges BERMOND, Sébastien BEVOZ, Claire BILLON-BERTHET, Joël BERGEOT, Didier BOURGEOIS, Corinne BOYER, Gérard CHAPUIS, Bernard CORTINOVIS, Jean-Michel CYVOCT, Solange DOMINGUEZ, Jacques DRHOVIN, Philippe EMIN, Gaëlle FORAY, Patrick GENOD, Maria GUILLERMET, Gilbert LEMOINE, Karine LIEVIN, Alain MASSIRONI, Eliane MERMILLON, Marie-H. PERILLAT, Nicole ROSIER, Sonia ZANI

Membres absents excusés avec pouvoir : 6 Amélie COCHET (pouvoir à Mme Karine LIEVIN), Humbert CRETIER (pouvoir à Georges BERMOND), Jacques FUMEX (pouvoir à Jacques DRHOVIN), Alexandre LALLEMENT (pouvoir à Joël BERGEOT), Jessie MARIN (pouvoir à Philippe EMIN), Stéphanie PERNOD BEAUDON (pouvoir à Claire BILLON-BERTHET)

Membres absents excusés, sans pouvoir : 1 Stéphane LYAUDET

Membres absents : 0

Secrétaire de séance : Mme Claire BILLON-BERTHET

Soit : 22 présents.

Monsieur le Maire, Philippe EMIN, informe l'Assemblée que la commune de Plateau d'Hauteville-Lompnes est propriétaire du site dit « les Ollières » (anciennes carrières Hugon) comprenant la parcelle cadastrée section H 240 d'une superficie de 60 101 m².

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 31 juillet 2018 par laquelle la commune mettait à disposition à Monsieur Thomas Persicot, gérant de la société AELS, une partie de la parcelle communale (environ 10 000 m²) pour les activités de l'entreprise.

Monsieur Thomas Persicot prend à sa charge cette mise à disposition comme suit :

- Mise à disposition d'une superficie de 10 000 m² pour le développement de l'activité de stockage de matériaux et de retraitement de déchets inertes,
- La surface concernée pour le stockage ne doit pas dépasser 100 m² et la hauteur de 2 mètres,
- L'implantation à titre permanent d'une activité de concassage n'est pas autorisée, la présence de matériel mobile n'est admise que pour les opérations présentant le caractère de chantier,
- la convention est renouvelée pour une durée de trois années, soit jusqu'au 28 février 2024, à compter du 1^{er} mars 2021, moyennant une redevance annuelle versée à la caisse du percepteur d'Oyonnax, le 1^{er} mars de chaque année, de 1 000 € HT (mille euros hors taxes), indiquée en actualisation, sur la base de l'indice des prix à la consommation (valeur décembre de l'année précédente).

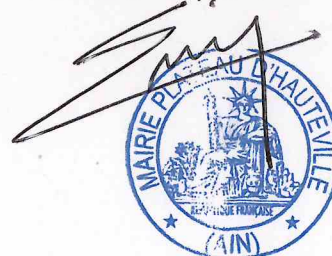
Le Conseil Municipal, oui l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, à l'unanimité, des membres présents et représentés,

- **ACCEPTE** la mise à disposition de la parcelle communale cadastrée section H 240, sise lieu-dit « Les Ollières » représentant une superficie de 10 000 m², pour les activités de la société AELS, selon les conditions arrêtées par la convention annexée à la présente délibération pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} mars 2021.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention.
- **DONNE POUVOIR** au Maire pour l'exécution de la présente délibération.

AINSI FAIT ET DELIBERE, LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS, TOUS LES MEMBRES PRESENTS ONT SIGNE AU REGISTRE

Copie certifiée conforme au registre des délibérations.

Le Maire, Philippe EMIN



Accusé de réception en préfecture
001-200086122-20210227-DE-2021-023-DE
Date de télétransmission : 09/03/2021
Date de réception préfecture : 09/03/2021